

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 21 DÉCEMBRE 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,  
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,  
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,  
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,  
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,  
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,  
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,  
M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,  
M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,  
Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE,  
M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAUULT,  
Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD,  
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Christine LAGRANGE,  
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM  
M. Kader BELHADJ par Mme Isabelle PORTEFAIX  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS  
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAUULT  
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE  
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001b6f4-DE

Date de télétransmission : 23-12-2024

Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

**33**

**DOMAINE PUBLIC : Servitudes de passage de ligne souterraine au profit de la société ENEDIS sur les parcelles communales cadastrées section IV n°242 et IV n°243.**

**M. GONTARD**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS doit intervenir pour implanter des lignes électriques.

En premier lieu, la société ENEDIS doit intervenir pour implanter sur la parcelle cadastrée SECTION IV n°242, sise boulevard Roger Salengro, au lieu-dit « Croix Rouge », à Avignon, deux câbles électriques souterrains dans une bande de 1 mètre de large et sur une longueur totale d'environ 6 mètres ainsi que ses accessoires et bornes de repérages.

Dans un second lieu, la société ENEDIS doit intervenir pour implanter sur la parcelle cadastrée section IV n°243 sise place du 6 juin 1944, au lieu-dit « Croix Rouge » à Avignon, dans une bande de 1 mètre de large un câble souterrain en nature de canalisation sur une longueur totale de 11 mètres ainsi que ses accessoires. Cet aménagement pourra être accompagné de bornes de repérage et d'un ou plusieurs coffrets et accessoires qui seraient encastrés notamment dans un mur, un muret ou une façade.

Compte tenu de la convention de concession qui lie ENEDIS et la ville d'Avignon pour le service public de développement et d'exploitation du réseau de distribution d'électricité ainsi que de la nécessité de ces installations, il est proposé d'accepter de grever lesdites parcelles communales de servitudes de passage de réseaux au profit d'ENEDIS.

Les servitudes sont chacune consenties contre une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros et les frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

Il convient donc d'autoriser la signature de ces deux conventions de servitude.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu les conventions de servitude,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Développement territorial et urbain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de grever d'une servitude de passage de réseau la parcelle communale cadastrée section IV n°242 sise boulevard Roger Salengro, au lieu-dit « Croix Rouge » à Avignon, dans une bande 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 6 mètres ainsi que ses accessoires et bornes de repérages au profit du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité ENEDIS ayant son siège social Tour ENEDIS, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, représentée par le Directeur Régional ENEDIS Provence- Alpes-Côtes d'Azur, Monsieur Jacques NICOLI ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer;
- **DECIDE** de grever d'une servitude de passage de réseau la parcelle communale cadastrée section IV n°243 sise place du 6 juin 1944, au lieu-dit « Croix Rouge » à Avignon, dans une bande 1 mètre de large sur une longueur totale de 11 mètres ainsi que ses accessoires. Cet aménagement pourra être accompagné de bornes de repérage et d'un ou plusieurs coffrets et accessoires qui pourraient encastrent notamment dans un mur, un muret ou une façade un câble en tranchée au profit du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité ENEDIS ayant son siège social Tour ENEDIS, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, représentée par le Directeur Régional ENEDIS Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Monsieur Jacques NICOLI ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer;
- **APPROUVE** les deux conventions de servitude à intervenir avec ENEDIS;
- **DECIDE** d'accepter l'indemnité unique et forfaitaire d'un montant de vingt euros contre la servitude portant sur la parcelle cadastrée section IV n°242;
- **DECIDE** d'accepter l'indemnité unique et forfaitaire d'un montant de vingt euros contre la servitude portant sur la parcelle cadastrée section IV n°243;
- **IMPUTE** les recettes sur le chapitre 77, compte 775;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

# ADOPTE

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
M. David FOURNIER

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 23 DÉCEMBRE 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 24/12/2024**